

Communiqué n° 14 du 26 mai 2021

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Un premier cas de feu bactérien a été diagnostiqué sur poirier dans la plaine de Bramois. Cette maladie causée par la bactérie *Erwinia amylovora* est particulièrement dangereuse et très contagieuse. Elle s'attaque principalement aux cognassiers, poiriers et pommiers pour les arbres fruitiers à pépins et aux Cotoneaster, Pyracantha et à l'aubépine pour les plantes ornementales.

Les producteurs de la région concernée doivent contrôler systématiquement leurs cultures. En cas de suspicion, ne pas toucher les arbres et contacter l'Office d'arboriculture au 027 606 76 20. Dans l'attente du diagnostic, ne pas se déplacer dans d'autres parcelles sans désinfecter les mains, les outils, les véhicules agricoles, les chaussures et changer d'habits. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.feubacterien.ch.

Il est fortement recommandé de supprimer les fleurs sur les plantations de l'année, notamment dans les zones touchées par le feu bactérien en 2019 et 2020.

TAVELURE DU POMMIER

Selon les prévisions du modèle Agrometeo, il y a encore des risques faibles à importants pour la fin de la semaine. La fin du vol des ascospores devrait bientôt être atteint. Le modèle RIMpro la prévoit pour cette semaine.

OÏDIUM DU POMMIER

Avec le retour du beau temps, les risques d'infection sont élevés pour les prochains jours. Prévoir une protection. Les mesures prophylactiques (couper les rameaux atteints et les sortir de la parcelle) permettent également de limiter le développement de cette maladie.

COCHENILLES FARINEUSES

Les captures sur scotchs sont restées faibles depuis la semaine dernière, probablement en raison des températures fraîches. En raison des conditions météorologiques, le développement des cochenilles est en retard d'environ deux semaines par rapport à l'année 2020. Il est trop tôt pour intervenir cette semaine sur la cochenille. Les prochains communiqués fourniront les renseignements nécessaires.

PSYLLE DU POIRIER

Selon le produit utilisé, le traitement doit être appliqué sur les œufs oranges ou sur les jeunes larves. Si le seuil d'intervention est atteint (40 à 60 % des pousses occupées), prévoyez prochainement un traitement sur les œufs oranges. Il est trop tôt pour un traitement sur les larves. Dans les parcelles atteintes de cochenilles farineuses, la lutte contre ce ravageur doit être prise en considération.

Service cantonal de l'agriculture

